

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2017 B 00710 Numéro SIREN : 827 459 348 Nom ou dénomination : A2M

Ce dépôt a été enregistré le 21/01/2021 sous le numéro de dépôt 564

2020/15607/676

A2M
Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 050 020 €
Siège social : Lieu-dit « Barbut »
47340 LAROQUE TIMBAUT
827 459 348 RCS AGEN

**REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE
L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE.**

Je soussignée Anne ARBO,

agissant en qualité de Président de la société A2M,
Société Par Actions Simplifiée au capital de 2 250 020 € dont le siège social est situé
Lieu-dit « Barbut » - 47340 LAROQUE TIMBAUT,
Immatriculée au RCS d'AGEN sous le numéro 827 459 348

A l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 décembre 2019, qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2020, date prolongée au 30 septembre 2020 par l'ordonnance 2020-322 du 25 mars 2020.

- que, sur la demande du Commissaire aux Comptes, compte-tenu de la situation sanitaire ayant ralenti la transmission des informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et l'établissement de ses rapports, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais légaux.

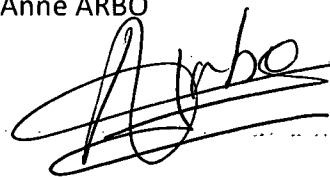
Qu'en conséquence,

La requérante sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger de six mois, soit jusqu'au 31 mars 2021, le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

A Agen,
Le

14/12/2020

Anne ARBO



ORDONNANCE

Nous, Claudio AVIANO, Président du Tribunal de Commerce d'Agen ;

Assisté de Maître Valéry LANDEL, greffier associé ;

Vu la requête qui précède présentée par A2M (SAS), dont le siège social est à
Lieu dit Barbut - 47340 Laroque-Timbaut, RCS 827 459 348;

Vu les dispositions de l'article L.232-23 du Code de Commerce ;

Vu les ordonnances 2020-318 et 2020-321 du 25 mars 2020 prorogeant de trois
mois le délai pour la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos
au 31/12/2020 ;

Autorisons le report de six mois soit jusqu'au 31 mars 2021 de l'assemblée
générale ordinaire statuant sur les comptes de ladite société clos au 31 décembre
2019 ;

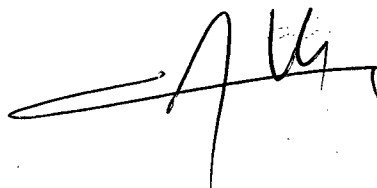
Disons que notre ordonnance sera déposée au greffe de notre Tribunal.

Disons qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé.

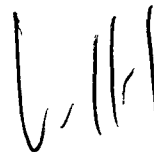
Liquidons les dépens à la somme de 12,70 euros.

Fait en notre Cabinet, à Agen, le 23/12/2020

LE PRESIDENT

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a series of loops and a final vertical stroke.

LE GREFFIER

A handwritten signature in black ink, featuring a large 'L' followed by several vertical strokes of varying heights.